TROISIÈME ANNÉE. — N. 620

JEUDI 25 NOVEMBRE 1915.

Le Bonnet Rouge

Quotidien Républicain du soir

5 centimes — PARIS ET DÉPARTEMENTS — 5 centimes

DIRECTEUR : Miguel ALMEREYDA

DIRECTION & PUBLICITÉ
14, rue Drouot (Paris 9e)
Téléph. : CENTRAL 69-70

Abonnements : Paris 20 fr. ; Départements 24 fr. ; Étranger 32 fr.
Les abonnements pour 6 mois sont reçus

RÉDACTION & ADMINISTRATION
142, rue Montmartre (Paris 2e)
Téléph. : CENTRAL 60-62

Pour la Publicité s'adresser à la Direction
14, rue Drouot, Paris (9e)

M. Malvy contre la vie chère

La Chambre des Députés a consacré une bonne part de sa séance d'hier à l'examen du problème de la vie chère.

La Chambre était saisie d'un projet gouvernemental et de diverses propositions tendant à taxer les denrées nécessaires à l'alimentation, au chauffage et à l'éclairage.

Discours de M. Malvy

DES INSTRUCTIONS AUX PREFETS

J'ai invité les préfets à suivre attentivement les transactions, à faire surveiller les foires et marchés, à signaler au parquet tous ceux qui, par accaparement, feraient le cours des denrées. Les préfets ont été aidés dans cette tâche par les maires. Ils ont prescrit souvent à tous vendeurs de ne pas vendre leurs marchandises en dehors des heures de foires et marchés, afin de prévenir les manœuvres des regrattiers qui guettent les approvisionnements sur les routes. Ils ont ordonné l'étiquetage. Certains maires ont créé, avec des fonds municipaux, des entrepôts de denrées qu'ils rétrocèdent ensuite aux consommateurs ; d'autres ont taxé le pain et la viande. Le gouvernement s'efforce de donner aux grandes villes des viandes frigorifiées. Toutes les fois que nous nous sommes trouvés devant certains faits d'accaparement, nous avons été arrêtés par une difficulté. L'article 419 du code pénal ne punit l'accaparement que lorsqu'il y a coalition et concert.

La législation est inopérante à l'égard du capitaliste qui aura constitué de ses propres deniers ou à l'aide d'un consortium financier, un grand stock de denrées, qui aura fait ainsi le vide sur le marché en raréfiant la marchandise et qui ne l'écoule ensuite que par petits paquets en vue de maintenir la hausse.

Nous avons pensé qu'un citoyen français n'avait pas le droit de fausser le cours des denrées nécessaires à la vie.

Mais il ne suffit pas d'être armés contre l'accaparement. Quand nous sommes devant des producteurs ou commerçants qui ne consentent à livrer leur marchandises qu'en échange de bénéfices qui dépassent la normale, il faut que les autorités administratives aient le droit de limiter par la taxation le profit excessif du revendeur.

LE ROLE DES MAIRES ET DES PREFETS

Nous vous demandons de donner aux maires et aux préfets le droit de taxer toutes les denrées nécessaires à la vie, ainsi que les matières nécessaires à l'éclairage et au chauffage. Ici, je suis en désaccord avec la commission d'administration générale.

Le gouvernement a le désir de donner le droit de taxation aux maires, ou à leur défaut et dans certaines circonstances et pour certaines denrées, aux préfets.

Ce droit, la commission veut le donner au préfet seul.

C'est la loi de 1791 qui a donné aux maires le droits de taxer le pain et la viande. C'est la loi de 1884 qui leur donne le droit de police sur les marchés.

En vous demandant de fortifier leurs prérogatives en ces matières, nous resterons fidèles aux lois antérieures et aux principes d'autonomie municipale.

J'entends bien les deux arguments qu'on nous oppose : on dit que le maire n'usera pas de la taxe, soit parce qu'il se trouvera en présence d'intérêts difficiles à concilier, soit parce qu'il estimera qu'il est trop tard de taxer la marchandise chez le détaillant.

Le premier argument ne tient pas, puisque le préfet peut toujours se substituer aux maires défaillants.

Le dernier argument séduit au premier abord, mais au second il est facile de taxer nationalement et régionalement certaines denrées, pour ainsi dire monopolisées, telles que le blé, le riz, le charbon, etc..., autant il est difficile de taxer certaines denrées de production locale dont le prix peut varier de commune à commune.

Le maire est mieux placé que quiconque pour tenir compte de la situation économique de sa commune et y apprécier l'opportunité et l'efficacité d'une taxe.

Le préfet ne pourra pas agir aussi utilement : ou bien il fixera un tarif uniforme qui sera rédigé, en plus ou en moins, suivant la situation économique de telle ou telle commune, ou bien il établira des taxes variables suivant les communes, et alors il ne fera qu'accepter les propositions du maire ou sans quoi il assumerait une tâche au-dessus de ses moyens d'information.

Le gouvernement entend prendre toutes ses responsabilités, mais il croit que le système qu'il préconise est le plus logique et le plus sûr.

LE DROIT DE REQUISITION

D'autre part, si nous donnons ce droit aux maires et aux préfets, il faut en même temps leur donner le droit de réquisition.

Tel est, dans ses grandes lignes, le projet que nous vous soumettons. Nous vous demandons de le voter vite, non seulement pour la zone de l'intérieur, mais aussi pour la zone des armées.

Le Commandant en chef a déjà pris des mesures de précaution, mais il attend le projet pour taxer les denrées offertes à nos soldats.

Et le Ministre de l'Intérieur, que la Chambre a suivi avec intérêt, conclut :

On dira peut-être que notre projet est trop révolutionnaire et qu'il heurte certaines doctrines économiques. Je souhaite que les préfets et les maires ne soient jamais obligés de recourir aux armes que vous allez leur mettre dans les mains, mais il n'y a pas de doctrine économique qui vaille devant l'intérêt de la nation.

Devant les difficultés actuelles de l'existence, nous avons le droit et le devoir de préserver les mères, les femmes et les enfants de nos héroïques soldats contre le renchérissement de la vie. (Applaudissements.)

La Crise du Pétrole

VII

Premiers Remèdes

J'en ai assez dit pour qu'on ait pu saisir les véritables raisons de la crise actuelle.

En s'adressant au Syndicat des raffineurs et en lui laissant la liberté de ses approvisionnements, l'Intendance se désintéressait de la population civile. Elle a attendu pour s'émouvoir que les difficultés atteignent le ravitaillement militaire et que l'hiver vienne souligner et aggraver les résultats déplorables de son incurie.

Hypocritement, elle a fait savoir qu'elle ne réquisitionnait pas les stocks, alors qu'elle exigeait qu'ils soient maintenus à un chiffre déterminé — ce qui est une autre façon aussi efficace de paralyser les ventes.

L'Autorité militaire qui a laissé plus de six mille tonnes de pétrole aux mains des Allemands à Douai seulement, sans parler des stocks pris ou incendiés dans toutes les régions envahies, a, en outre, entravé les importations en interdisant, en octobre et novembre, l'accès des ports de la Manche.

D'autre part, le ministère des Affaires étrangères saisi de la réclamation des affréteurs d'un des navires qui approvisionnent le marché français et que les Anglais retiennent, a laissé ce navire aux mains de l'Angleterre, malgré l'engagement diplomatique pris, en août 1914, par Sir Edward Grey lui-même.

On a ainsi laissé se produire un manquant de 50.000 tonnes, c'est-à-dire d'une fraction importante de la consommation de la France.

Si, néanmoins, le commerce du pétrole avait pu s'alimenter en Angleterre, quelques milliers de tonnes auraient pu affluer chaque mois sur notre marché au cours de l'année écoulée.

La crise s'en fut trouvée atténuée d'autant.

Mais la douane veillait.

J'ai dit comment elle avait supprimé, au Tréport, l'admission temporaire des fûts en fer dans lesquels l'importation pouvait se faire, supprimant ainsi une tolérance ancienne déjà au moment même où les circonstance la justifiaient !

J'ai montré qu'elle n'avait pas songé à supprimer l'absurde disposition relative au point d'éclair.

Sa bureaucratie encroûtée n'a cessé d'appliquer strictement ses règlements périmés, sans souci des nécessités de l'heure.

Et il ne s'est trouvé personne pour demander que soit supprimée la surtaxe d'entrepôt de 5 francs qui continue à protéger une marine marchande qui n'a que faire de protection, et à priver le Trésor des droits beaucoup plus élevés que lui rapporterait l'importation.

***

Que reste-t-il donc à faire ?

1° Rétablir l'admission temporaire pour les fûts en fer servant à l'importation du pétrole dans tous les ports ;

2° Supprimer la surtaxe d'entrepôt ;

3° Supprimer la prohibition basée sur le point d'éclair.

Voici quelques mesures à prendre d'urgence si l'on veut sérieusement remédier à la crise : Je les signale aux autorités compétentes, et en particulier au ministère de l'Intérieur, où la question est présentement étudiée.

Mais il ne faut pas attendre de ces mesures un résultat immédiat important pour diverses raisons qui sont les difficultés d'organisation des transports, la hausse du change, la hausse du frêt, la hausse des prix du pétrole, la rareté croissante des fûts.

Ce n'est pas, en effet, du jour au lendemain, que pourra s'instituer le courant de libre importation qui aurait dû et qui aurait pu suppléer aux lacunes du plan de l'Intendance.

Mais il y a une mesure de nature à apporter sur-le-champ une amélioration considérable à la crise : c'est le retour à la France du navire pétrolier que les Anglais retiennent indûment. Ce navire est aménagé pour importer en France 50.000 tonnes. L'entrée sur notre marché d'un pareil stock ne supprimera pas complètement la crise, mais l'atténuera dans des proportions considérables.

Le ministère des Affaires étrangères est en possession d'un engagement précis, formel, sur lequel aucune contestation ne peut s'élever, de l'Angleterre. Cet engagement lui permet de réclamer la restitution immédiate de ce navire, lequel assurera pour l'avenir le ravitaillement quasi-normal de notre pays, particulièrement des régions du Nord si éprouvées à l'heure actuelle.

A ce prix seulement, on peut attendre pour un temps prochain une atténuation de la crise du pétrole, crise qui menace de s'aggraver bientôt par la hausse du change américain et celle du prix des matières premières.

Mais, ce remède momentané appliqué, la leçon ne doit pas être oubliée. Il faut que, pour l'avenir, le Syndicat des raffineurs — illégal et justiciable de la loi contre les coalitions — cède la place privilégiée, dont il a trop abusé, à un monopole d'Etat.

J'y reviendrai.

M. A.

DES RENFORTS EN ORIENT !

Il semble qu'on hésite encore à envoyer en Orient l'armée que l'on avait promise à l'opinion publique le jour où l'on a choisi un de nos meilleurs généraux pour en faire le général en chef de l'armée d'Orient.

Pourtant, la situation est simple.

Nos diplomates — sous l'habile direction de cet ineffable Delcassé — ont perdu la partie par leur inertie et leur bêtise.

Les gouvernements alliés essaient aujourd'hui de reprendre l'avantage par la manière forte.

Ils ont une chance de réussir. C'est de donner à l'opinion publique grecque, qui est vénizeliste, c'est-à-dire francophile, la force de triompher de la coterie royale.

Or, Constantin, seul avec quelques militaires hauts gradés, n'a d'autre prestige que celui que lui prêtent les preuves journalières de la force germanique.

Il ne peut tenir le coup que parce qu'il sent derrière lui toute la puissance des empires du centre, et que les Allemands et leur alliés multiplient les bulletins de victoire, vrais ou faux.

Le jour où nous ferions échec à un progrès des troupes austro-allemandes en Serbie, le jour où les Grecs auraient sous les yeux une armée puissante, capable de vaincre, tout le secours du prestige germanique échapperait à Constantin, et les menaces de nos diplomates opéreraient parce qu'elles n'apparaîtraient plus comme un bluff destiné à masquer notre faiblessé Elles pèseraient dans la balance de tout le poids d'une force effective.

Ce jour-là Vénizelos et le peuple grec ne seraient plus livrés sans défense à une « maffia » sans scrupules.

Forts de notre force, ils se dresseraient contre l'agent de Guillaume II et leur victoire serait le premier fruit de notre volonté de vaincre.

Pour quand l'heure de l'action ?

Miguel ALMEREYDA

Le front serbe

M. Denys Cochin est confiant

Londres, 24 novembre. — On télégraphie d'Athènes au *Daily Chronicle* :

Dans une interview, M. Denys Cochin s'est déclaré entièrement satisfait de l'organisation du corps expéditionnaire français. A son avis, les Serbes sont encore en état d'opposer une résistance vigoureuse, et le ministre d'Etat se montre plein de confiance dans la victoire finale. Les soldats français et anglais sont très enthousiastes et brûlent du désir de se rencontrer avec l'ennemi.

COMMUNIQUE OFFICIEL SERBE

Voici quelle est exactement la situation :

Sur le front nord, entre Mlava Morava, vifs combats pendant toute la journée. Toutes les attaques ennemies furent repoussées.

Sur le front est, dans la direction de la passe est Nicolas, deux fortes attaques de l'ennemi furent repoussées à Brailvitza.

Des combats acharnés continuent à l'ouest de Caraljevo Selo, sur la rive gauche de la Michava.

Front sud-est sans changement.

Sur le front extrême sud, les troupes bulgares ont été partout repoussées et se sont enfuies vers Ichlip.

Dans la région Vlas Ina et Vraina, nous avons remporté des succès intéressants et repris la localité de Pri Boi.

La reprise imminente de Vrania est probable. Les troupes bulgares sont arrêtées partout.

La situation des Bulgares est critique près d'Uskub

Londres, 24 novembre. — Le *Morning Post* reçoit d'Athènes, à la date de mardi :

Un combat acharné se poursuit dans le secteur d'Uskub. Le résultat en est encore douteux, mais il est évident que les Bulgares y sont fortement pressés, car ils ont été obligés de se renforcer avec des troupes retirées des cols de Babouna et du front français.

Monastir n'est pas occupée

Londres, 24 novembre. — De Salonique au *Daily Chronicle* :

Suivant les dernières nouvelles, Monastir n'est toujours pas occupé par l'ennemi.

Les Serbes effectuent une sérieuse concentration dans la plaine de Kossovo. Quatre divisions ont commencé une vigoureuse offensive contre les Bulgares, avec Uskub pour objectif, et ont déjà obtenu quelques succès.

Le front russe

COMMUNIQUE RUSSE

Petrograd, 23 novembre.

Sur le front de la région de la Dvina, au nord du lac Sventen, nous avons enlevé un retranchement ennemi de première ligne.

Au sud-ouest de Dwinsk, l'ennemi a passé à l'offensive le long de la rivière de Lavkes, mais notre feu lui infligeant de grandes pertes, il a été forcé de regagner sa position ancienne.

Sur le reste du front, du golfe de Riga au Pripet, on ne signale aucun changement.

Sur la rive gauche du Styr moyen, nos troupes ont attaqué l'ennemi à l'ouest du village de Kozlinischi ; une partie de l'ennemi s'est enfuie, l'autre partie a été chassée à la baïonnette.

Nous avons fait prisonniers 22 officiers, 177 soldats, et nous nous sommes emparés d'une mitrailleuse, de 190 fusils et d'une quantité de munitions.

En Galicie, sur la rive est de la Strypa, l'offensive ennemie sur le village de Khmelevca, à l'ouest de Trembovlia, a été repoussée par notre feu.

Nouvelles de Grèce

La question des troupes alliées

Athènes, 23 novembre. — *Selon une communication officielle, les ministres de la Quadruple Entente ont fait aujourd'hui, à midi, une démarche collective au sujet de la question connue des troupes alliées en Macédoine.*

La communication ajoute que le caractère de la démarche a été amical.

Nota. — *La confirmation officielle de cette nouvelle n'est pas encore parvenue à Paris.*

La démission du cabinet Skouloudis

Athènes, 24 novembre. — On assure que M. Skouloudis aurait l'intention de démissionner.

Le roi confierait à M. Rhallys le soin de former le nouveau cabinet.

Le secours des alliés

L'armée russe de Bessarabie

Copenhague, lundi. — Un télégramme privé de Berlin annonce que le tzar arrivera demain à Reni pour y passer la revue des troupes concentrées dans le sud de la Bessarabie. Le tzar est accompagné du général Alexiew, chef du grand état-major russe.

Cette nouvelle est importante.

Les Russes ont réuni, paraît-il, 200.000 hommes en Bessarabie, pour prendre à revers les forces austro-allemandes qui envahissent la Serbie. Reni est une petite ville située au confluent du Pruth et du Danube.

Nouveaux renforts français

Salonique, 23 novembre. — Quatre bateaux pleins de troupes françaises sont arrivés ce matin, suivis de cinq autres remplis de munitions, d'aéroplanes et d'automobiles.

Aujourd'hui a commencé le transport à Monastir des grands stocks de munitions de guerre et de canons se trouvant à Salonique pour le compte de la Serbie ; une centaine de prisonniers bulgares faits par les Français sont arrivés hier soir à Salonique.

On attend après-demain l'arrivée du ministre des Travaux publics de Serbie, qui vient régler avec son collègue de la guerre la question des approvisionnements.

Après l'occupation de Prichtina, les Bulgares ont essayé un grand mouvement enveloppant pour contourner les Serbes du défilé de Katchanik. Une partie des forces serbes, qui se trouvent en Albanie ont été envoyées pour renforcer les Serbes occupant les défilés de Katchanik.

Sur le front nord-est, la lutte a encore été violente hier ; les Bulgares, pour la troisième fois, ont été repoussés.

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

TROIS HEURES

Rien à signaler au cours de la nuit en dehors de la canonnade habituelle, sauf en Argonne où la lutte de mines s'est poursuivie à notre avantage ; dans le secteur de Bolante, nous avons fait sauter un petit poste allemand.

Dans les Vosges, une tentative pour enlever un de nos postes, au nord-est de Celles-sur-Plaine, a complètement échoué.

Toujours muets

Il déplaît aux Serviteurs de l'Etranger que nous prenions acte, chaque jour, du silence qu'ils opposent à nos accusations précises et à nos questions fort nettes.

Nous continuerons cependant.

Pas plus ce matin qu'hier ou que les jours précédents, l'Action française *ne nous dit quelles sanctions elle a prises contre son ami et adhérent, le militant royaliste Barthélemy, d'Apt (Vaucluse). A l'exemple des royalistes de 1793 qui émigrèrent, ce néo-royaliste de 1915, étant mobilisé, a profité d'une courte permission pour déserter, pour filer en Espagne, pour échapper à l'impôt du sang et se conserver bien portant en vue de la guerre civile et du « coup de force ».*

C'est en vain aussi que nous avons sommé Charles Maurras de fournir une preuve, ou une précision quelconque (date, lieu, nom) à l'appui des accusations diffamatoires que ce menteur formula contre notre directeur, Miguel Almereyda.

Pareillement silencieux, Léon Daudet refuse obstinément de nous dire s'il est vrai que son fils, l'aîné de ses fils, issu du premier en date de ses mariages, Charles Daudet, gaillard jeune, robuste et célibataire, soit embusqué à Paris.

Nous demandions aussi quel était alors son embusqueur.

Même silence !

Enfin, Léon Daudet se garde de nous fournir le moindre éclaircissement sur la singulière démarche que fit un jour à la Préfecture de police (service des mœurs) son petit frère, le tendre Lucien Daudet, adolescent passionné, qui avait à se plaindre d'un jeune secrétaire intime, trop intime.

Léon Daudet, qui répand sud les uns et les autres ses ordurières injures, n'a jamais touché au fonctionnaire de la Préfecture de police qui, dans ces circonstances, rendit à son frère et, par là même, à toute la tribu des Daudet, un service signalé, encore que discret. Nous dira-t-il le nom de ce fonctionnaire ?

Non, il ne nous le dira pas.

Il ne nous dira pas davantage s'il est vrai qu'une personne de sa tribu et même de sa famille ait obtenu du gouvernement de la République un emploi agréable et lucratif, emploi qui constitue une faveur telle que lorsque le même fut accordé à Mme Gabriel Syveton, Léon Daudet et tous ses amis déclarèrent que ce ne pouvait être que le paiement de services émérites.

L'Internationale vivra-t-elle encore ?

Sous ce titre : « *Pourquoi la Belgique a subi la guerre* », M. Emile Royer, membre de la Chambre des représentants de Belgique, ami personnel et très intime du grand socialiste Vandervelde, a fait au *Casino de Paris*, il y a une quinzaine de jours, une conférence qui causa une profonde émotion.

Au cours de cette conférence, il évoqua les jours passés du socialisme, rappela les belles devises de l'Internationale ; il accusa les socialistes impériaux allemands d'avoir été faux et reprocha à ses camarades belges, français, et anglais de s'être laissé duper.

Et cependant, s'il y avait du regret dans le ton de ses paroles comme dans ses expressions, il n'y avait pas de désespoir irrémédiable.

On sentait que le citoyen Emile Royer s'il regrettait l'Internationale, ne pleurait pas sa mort... car elle ne pouvait mourir.

Sur quoi se basait cette confiance, c'est ce que nous avons été demander à l'orateur lui-même.

Nous le trouvâmes au Comité franco-belge, entouré de ses camarades.

Dès nos premières paroles : « L'Internationale peut-elle vivre après la guerre ? » nous remarquâmes deux yeux vifs et perçants s'éclairer derrière leur lorgnon.

— Oui, l'Internationale peut vivre, nous répondit le citoyen Royer d'une voix ferme.

Et il ajouta :

— Elle peut vivre et elle doit vivre.

La conversation était engagée. Le ton de la réponse ne pouvait nous laisser aucun doute sur sa sincérité.

Nous avions en face de nous un homme énergique qui, attaché à la cause sociale, ne voulait pas, quelque grande qu'ait été la première désillusion, que la guerre pût détruire ce qu'il avait eu, lui et tous ses camarades, tant de mal à établir.

Les paroles qui suivirent ne firent que nous confirmer dans cette opinion.

— Vous me demandez si l'Internationale peut vivre après la Guerre ? Mais comment ne pourrait-elle pas vivre ? En quoi la Guerre aurait-elle pu tuer le Socialisme ?

« Au contraire, elle l'aura régénéré.

« Avant la Guerre, le Socialisme se laissait germaniser.

« Karl Marx, ce penseur de génie, en créant en 1864 l'Internationale, ne créa pas une fraternité universelle, ainsi qu'on aurait pu l'espérer et ainsi que votre Grande Révolution nous en avait montré le chemin, mais une solidarité ouvrière plus égoïste. Et, de plus en plus, nous suivions Karl Marx.

« Nous nous éloignions chaque jour un peu plus des beaux principes de charité et d'amour pour lesquels vos pères s'étaient battus en 1789.

« Ce fut notre grande erreur.

« L'Internationale qui eût dû alors se créer, c'était celle prônée par Volney en 1790, qui proposait à la Constituante de déclarer que l'Assemblée *regardait l'universalité du genre humain comme ne formant qu'une seule et même société*, dont l'objet était la paix et le bonheur de tous et de chacun de ses membres.

« Y eut-il jamais formule plus large qui exprimât l'idée de l'Entr'aide qui est la base de la civilisation de l'Europe occidentale, cette entr'aide qui constituait l'essence même de la morale révolutionnaire de la fin du XVIIIe siècle ?

« Pendant la première moitié du siècle dernier, le Socialisme se laisse inspirer par cette idée de solidarité humaine.

« C'est Karl Marx qui, en changeant le mot « humaine » par « ouvrière » modifia totalement, et la forme et le fond de l'Internationale.

« Karl Marx donna au Socialisme une conception égoïste — celle qui put permettre aux Social-démocrates allemands de devenir impériaux, c'est-à-dire de rester avant tout foncièrement allemands et sujets obéissants et dévoués du Kaiser.

« Voilà ce que Karl Marx a fait.

« Voilà ce qu'il faudra que nous oublions après la guerre, en revenant à la vieille tradition de solidarité humaine que nous n'aurions jamais dû quitter. »

— Quelles pourront-être les relations entre les socialistes alliés et les socialistes allemands lorsque la paix sera revenue ?

La question pouvait paraître délicate. Le citoyen Royer y répondit, sans la moindre hésitation :

— Quelles pourraient-être les relations entre deux frères, dit-il, dont l'un aurait profité de son emprise sur l'autre pour le berner et le faire souffrir ?.. Il ne pourra y en avoir, du moins tant qu'ils n'auront pas compris que leur titre d'impériaux les exclut de la grande famille humaine. »

— Vous croyez donc à la culpabilité complète des socialistes allemands ? N'ont-ils pu être renseignés faussement par leur gouvernement ?

— Au début, oui, c'est possible. Plutôt, c'était possible. Mais aujourd'hui, ils peuvent tout savoir, ils savent même tout aussi bien que nous. Et ils ne font rien ! Ils restent dociles.

« A part quelques-uns, Liebknecht, Haase, Bernstein et surtout l'admirable Rosa Luxembourg, ils restent muets et non seulement passifs, mais actifs contre les principes qu'ils simulaient défendre.

« Liebknecht est venu en Belgique dès la fin d'août 1914. Des socialistes belges le conduisirent à divers endroits où les excès de la soldatesque allemande avaient été particulièrement atroces. Il fut seul, le 2 décembre suivant, seul sur cent onze députés socialistes au Reichstag, à voter contre les nouveaux crédits de guerre. Sa déclaration fut publiée.

« Il ne fut pas entendu. Ses collègues écoutèrent plutôt les mensonges de *leur* kaiser.

« Rosa Luxembourg dénonça, elle aussi, les crimes impérialistes. Elle fut jetée en prison. Pas une voix ne s'éleva en sa faveur.

« Et vous voudriez qu'on puisse croire que ces gens agissent inconsciemment, qu'ils ne sont pas renseignés, non ?... Avant d'être socialistes, ils sont Allemands et ils ont prouvé que, chez eux, « le naturel chassé revient au galop ! »

Et comme nous prenions congé du citoyen Emile Royer, il termina par ces paroles :

— Ayez confiance dans l'avenir du socialisme international, car la guerre l'aura rendu plus réellement international.

« Elle nous aura aussi montré nos fautes, comme celle qui consista à nous interdire toute participation dans les gouvernements. Qui sait, si nous avions pris place dans certains cabinets, si notre action n'aurait pas été plus efficace ?

« Mais ce sont là choses du passé, récriminations vaines. Si tragique que soit le présent, n'oublions pas que l'avenir nous tend les bras.

« Puissent nos camarades d'hier, nos ennemis d'aujourd'hui, comprendre combien leur kaiser les berna et s'en venger par le seul châtiment qu'il mérite : la déposition.

« Et alors, alors seulement, les citoyens du monde pourront accepter dans leur grande famille pacifique les citoyens de la République allemande ! »

Georges-Bazile.

Le Travail Parlementaire

Contre la hausse du charbon

La commission des mines après douze séances consacrées à l'examen approfondi de la question du ravitaillement en charbon et de la hausse des prix dont est victime le consommateur a décidé de proposer au vote de la Chambre un projet qui indiquera bien nettement le désir des membres démocrates du Parlement de mettre fin à une situation dont les causes reposent principalement sur le désir des producteurs et importateurs de faire des fortunes rapides.

Ce projet sera très simple. Il aura pour objet de fixer les moyens de répartition et de limiter les prix.

Un office national dont le siège serait au Ministère des Travaux publics serait créé avec des bureaux de vente au siège des centres houillers et dans les ports d'importation. Les commandes ne pourraient être passées que par l'entremise de l'office auprès des exploitants et importateurs.

Le charbon domestique serait payé au prix du charbon français taxé à la mine augmenté d'un prix idéal au transport de la mine la plus proche au lieu de consommation.

La perequation des pri entre le charbon anglais et français serait établie pour le charbon industriel.

L'incorporation de la classe 1917

La commission de l'armée statuera définitivement cet après-midi sur la date d'incorporation de la classe 1917.

Bourse de Paris

Les cours ne se modifient pas sensiblement et le marché demeure toujours inactif.

Fonds d'Etats. — Français 3 %, 64 50 ; 3 ½ %, 90 85. — Extérieure, 83 40.

Souscrire pour vaincre

C'est jeudi que tous, vous pourrez souscrire au grand emprunt national.

C'est donc jeudi que vous souscrirez.

Vous le ferez, car, pour vous tous, qui n'avez pas l'honneur de porter les armes et de risquer votre vie pour la République et pour la France, sur le front, c'est la meilleure occasion qui se présente de prendre votre part de la Défense Nationale.

Vous verez porter votre obole, petite ou grande. Sur votre superflu, ou votre nécessaire, s'il le faut, vous prélèverez quelques francs.

N'attendez pas.

Prenez de bonnes résolutions dès ce soir, et, demain, à la première heure, soyez les premiers.

Au demeurant, vous ferez, en accomplissant votre devoir, une bonne affaire.

Dans Paris

ACCIDENT. — Rue Bayen, Edouard Petit, 39 ans, tombe sous les roues d'un camion qui lui écrase la tête. Mort instantanée.

—o—

LE FEU. — Un feu de cheminée se déclara hier soir, dans une salle du Conseil d'Etat. Éteint par les pompiers.

AUX ÉCOUTES

En l'honneur de Miss Cavell

Voici le magnifique programe de la manifestation organisée sous la présidence de M. Painlevé, ministre de l'Instruction publique, par la Ligue des Droits de l'Homme, le dimanche 28 novembre, à 2 heures au Trocadéro.

Après les discours (M. Ferdinand Buisson, Mme Séverine, M. Painlevé).

1. *Marche Funèbre* (Chopin) exécutée par M Eugène Gigout.

2. *Elégie* (Gabriel Fauré) Mlles Laffitte et Reboux, MM. Bazelaire, Dorfmann, Hekking, André Lévy, Ruyssen, J. Salmon, Schidenmann et Zighera accompagnés par la classe d'orchestre des Elèves du Conservatoire, sous la direction de M. Vincent d'Indy. Ces deux œuvres serviront de thème à une scène funèbre réglée par Mlle C. Boos, de l'Opéra et exécutée par Mlles Brana, Delord, E. Kubler, de Craponne, Rolla, Ganevard, Rodet, Aubagna, Damazio, Lorcia et Gisèle, de l'Opéra.

3. *Requiem* (Verdi). I. Requiem et Kyrie — III. Domine Jesu — V. Agnus Dei. Mlles Demougeot et Lapeyrette de l'Opéra. MM. Darmel de l'Opéra-Comique et A. Gresse, de l'Opéra. Chœurs des élèves de la classe d'ensemble vocal du Conservatoire et de l'Association du Chant choral, sous la direction de M. Busser, chef d'orchestre de l'Opéra. Classe d'orchestre des élèves du Conservatoire sous la direction de M. Vincent d'Indy.

4. *Iphigénie en Tauride et Orphée* (Glück) (Fragments) : Mme Vallandri ; M. Darmel, de l'Opéra-Comique. Quatre prêtresses : Mlles Ganas, Vaultier, Vilette et Joutel, de l'Opéra-Comique. Chœurs de l'Opéra-Comique. Classe d'orchestre du Conservatoire, sous la direction de M. Vincent d'Indy.

5. *Béatitudes* (César Franck) (4e et 8e Béatitudes) : Mlle Demougeot, de l'Opéra ; MM. Darmel, Guillamat et Ghasne, de l'Opéra-Comique. Chœurs des élèves du Conservatoire et de l'Association du chant choral, sous la direction de M. Busser. Orchestre des élèves du Conservatoire, sous la direction de M. Vincent d'Indy.

On peut louer au Trocadéro, à la Ligue des Droits de l'Homme, 1, rue Jacob ; à la Croix-Rouge anglaise, 28, avenue d'Iéna, et chez Durand, 4, place de la Madeleine.

Prix des places : loge, la place 5 francs ; fauteuil d'orchestre, 4 fr.; parquet, 3 fr.; balcon, 2 fr.; amphithéâtre, 1 fr.; tribune, 0 fr. 50.

—o—

Jeudi, 25 novembre à 4 heures 30 à la Mairie du IXe, rue Drouot, conférence des « Amis de Paris ».

En Syrie et en Palestine après la visite du Kaiser par M. l'abbé Mac, aumônier de la Marine.

—o—

A propos d'un texte...

C'est le titre de l'article de tête de la *Croix*.

Dans cet article de tête, il y a une citation latine.

Oh ! elle n'est pas longue ! Quatre mots : « *Digitus Dei est hic* ».

Et cette citation est suivie d'un renvoi, donnant la traduction française.

La Rédaction de la *Croix* reconnaît donc que les Curés qui forment sa clientèle ne sont pas très ferrés en latin.

A force de le bredouiller sans le comprendre tout le long de la journée, ils arrivent même à ne plus savoir le lire... avec le dictionnaire.

—o—

Question troublante...

— Maman, est-ce que les missionnaires sont au Ciel ?

— Naturellement, ma chérie.

— Et les cannibales ?

— Oh ! non, eux, ils sont en enfer.

— Mais alors quand un cannibale mange un missionnaire ou va-t-il ?

—o—

La Guerre qui tuera la Guerre.

Opinions...

« C'est la réunion dans une traduction fidèle, vivante, excellente, de M. Georges Bazile, de deux articles de Wells : *La Guerre qui tuera la Guerre* et *La Paix du Monde*.

« Wells, qui est savant, poète et prophète, a pensé que ce que notre ami Tristan Bernard appelle sagement, « les menaces de paix », se fera nécessairement sentir un jour ou l'autre, — dussent MM. Krupp, Schneider, etc... en mourir de stupeur. Il ne veut pas que la paix soit un cataclysme consécutif à celui de la guerre ; il veut qu'elle soit vraiment la paix.

« Son apport à la préparation d'un tel bienfait et de telles lumières est considérable, et l'ingéniosité du poète s'y mêle à la précision du mathématicien et au « bon cœur de l'homme.

J'y insisterai quand les *Hommes du Jour* consacreront un numéro à l'élaboration de la paix. Je me borne à dire, aujourd'hui, qu'il faut lire, et même relire, et surtout méditer, ce livre qui est de la bonté dans la raison.

Les Hommes du Jour. Georges Pioch.

« 6 novembre 1915 ».

—o—

Jusqu'à ces temps derniers les caisses de munitions étaient intérieurement garnies d'une légère feuille de zinc. Or un certain jour — est-ce oubli ou omission volontaire ? — quelques-unes de ces caisses furent expédiées sur le front sans être munies de cette doublure et arrivèrent en aussi bon état qu'auparavant. Aucun ordre supérieur n'avait été donné ; mais comme cette façon de faire, sans nuire en quoi que ce soit à la défense nationale, permettait de faire une économie journalière de 20.000 fr., l'on généralisa cette innovation. Le plus piquant dans cette histoire, c'est qu'aucune personne compétente ne put donner d'explication plausible sur cette dépense inutile faite jusqu'ici. Un général crut l'expliquer en disant : « Comme cela se faisait depuis soixante ans, on continuait ».

Ah ! Sacré routine !

—o—

Si dans les premiers temps de la guerre, les Russes faisaient peu de prisonniers allemands il n'en est plus de même actuellement.

Un officier russe contait dernièrement que deux bataillons voulant se rendre demandèrent, pour que leur honneur fut sauf, un simulacre d'attaque de la part des Russes.

Près de Koki, il y a un mois, dans les tranchées russes on entendit appeler de la tranchée allemande :

— Frères !

— Qu'y a-t-il ?

— Nous devons vous attaquer ce soir à quatre bataillons.

— Eh bien, venez, nous ne manquons pas de cartouches.

— Mais nous voudrions nous rendre.

Cela nous surprit bien un peu, dit l'officier qui narre le fait. Pourtant, la conversation continua. Pour nous assurer de la pureté de leurs intentions, ces hommes nous envoyèrent leurs fusils et leurs cartouches. Ce qui ne nous empêcha pas, d'ailleurs, de prendre nos précautions en cas de traîtrise. Quant aux officiers, les « ennemis » nous avaient avertis qu'ils marcheraient à l'arrière et que nous pouvions les tirer tout à notre aise.

A l'heure dite, l'attaque se déclencha. Les assaillants poussaient des cris sauvages, combattant avec un fusil pour deux et tirant en l'air. Nous tirions en l'air aussi et nous cueillions les agresseurs, tout heureux dès qu'ils sautaient dans nos tranchées. Il n'y eut même pas besoin de tuer les officiers. Ils se rendirent comme les autres.

POSTE RESTANTE

Ecole des Hautes Etudes Sociales :

Jeudi 25 novembre, 4 heures 15, M. Auguste Pawlowski « La Confédération générale du Travail ».

5 heures 30 « La Réparation des dommages de la guerre ». M. Joseph Barthélémy « L'application de la responsabilité de l'Etat aux dommages de guerre. Dispositions du passé. Aspirations de l'avenir. »

— Le deuxième volume de la *Nef* vient d'être terminé. C'est l'œuvre à laquelle Elemir Bourges, le magnifique écrivain du *Crépuscule des Dieux*, des *Oiseaux s'envolent et les fleurs tombent*, travaillait, voici déjà plusieurs années.

— Le poète Charles Vildrac, est toujours à Vauxquois, mais il est maintenant caporal-brancardier.

— Léon Israël qui fonda la *Chanson du Peuple*, et avait été gravement blessé, vient de repartir au front, dans une compagnie de mitrailleuses.

— Le 269e d'infanterie compte deux écrivains bien connus, l'humoriste Pierre Mc Orlan et le poète Louis de Gonzague-Frick.

— Robert Sherard vient de publier un nouveau livre sur Oscar Wilde. Il est intitulé le *Réel Oscar Wilde* et est le complément de sa précédente biographie du délicat écrivain anglais.

Il est publié par T. Werner Laurie, à Londres.

Vient de paraître

Au cours de cette guerre, le commandant Morelle a, déjà célébré la liaison des armes, la liaison sacrée.

C'est le même sujet qui est traité dans son étude nouvelle : *La Tranchée*. Comme en temps de paix, l'expérience des grandes manœuvres, l'expérience des combats récents montre que la condition essentielle de toute opération tactique est, en définitive, la conversation entre l'artilleur et le fantassin. L'auteur indique ici le moyen d'enseigner à l'intérieur cette conversation, pour qu'elle puisse, sur le front, devenir entente. A cette solution évidente de la crise actuelle, il n'arrive que par un long détour. Chemin faisant, il montre tout ce qui peut résulter de l'emploi de la tranchée, pour la tactique, pour la stratégie pour l'industrie, et même pour la politique. — (*Berger-Levrault*, éditeurs).

Le Cercle du Soldat

Sous le patronage de la Société Française de Secours aux Blessés, va s'ouvrir le jeudi 25 novembre, avec l'autorisation du général, gouverneur de Paris, le **Cercle du Soldat**, 16, rue Le Peletier.

Nos soldats y trouveront, de deux heures à sept heures, dans un vaste local, livres, journaux, revues, tout ce qu'il faut pour faire leur correspondance, des billards et des jeux variés, etc...

Les Déposants des Caisses d'Epargne et l'Emprunt de la Victoire

Si le pays entier doit faire son devoir en apportant à l'Etat tout ce qu'il peut pour la Défense nationale, encore faut-il mettre chacun à même de répondre à l'appel qui lui est adressé, et de devenir possesseur d'un fonds à rendement élevé, qui offre une large marge à la hausse, et qui, inconvertible pendant quinze ans, est, en outre, exempt d'impôt.

C'est ce qui a été fait.

Nous avons déjà indiqué les facilités accordées à ceux qui possèdent ou des espèces diverses, ou des Bons et Obligations de la Défense Nationale, ou encore de la Rente 3 p. 100 perpétuelle. Mais il était un autre public auquel il convenait de réserver également des avantages : nous voulons parler des déposants aux Caisses d'Epargne.

Depuis l'ouverture des hostilités, ces déposants n'ont pu retirer de leur livret, conformément à la loi, que 50 francs par quinzaine. Or, pour participer à l'émission de l'Emprunt 5 p. 100 de la Victoire, ils peuvent opérer le retrait de n'importe quelle somme inscrite à leur crédit — à la condition de la verser à la souscription avec une autre somme égale qu'ils peuvent fournir ou en numéraire ou au moyen de l'un des titres énoncés plus haut.

En résumé, ils n'ont qu'à souscrire une somme double de celle qu'ils prennent dans les Caisses d'Epargne.

Le profit, pour eux, ressort facilement.

Aux Caisses d'Epargne, l'intérêt est inférieur aux 5.73 p. 100 que l'Emprunt de la Victoire leur donnera. Il n'y a donc pas à hésiter.

Les déposants aux Caisses d'Epargne peuvent donc monnayer leur avoir comme les porteurs de 3 p. 100 perpétuel peuvent monnayer leurs titres. Et à propos de la rente 3 p. 100 perpétuelle, encore une remarque.

Vous versez 88 francs pour obtenir un titre de 5 francs de rente de l'Emprunt de la Victoire. Vous ajouterez 2 francs de Rente 3 p. 100 perpétuelle (après en avoir détaché le coupon au 1er janvier prochain que vous encaisserez vous-même à cette date). — Ces 2 francs vous sont comptés pour 44 francs, et vous recevrez, en tout, un capital de 150 francs de 5 p. 100, soit 7 fr. 50 de rente. Votre revenu en 3 p. 100 augmente de 25 p. 100, soit d'un quart.

L'Emprunt de la Victoire est donc un excellent placement accessible à tous. Mais est-il même besoin de parler ainsi pour que chaque Français vienne apporter au Trésor les ressources dont il peut disposer, et ce dans le seul but de chasser au plus tôt et de vaincre définitivement nos ennemis !

Groupes et Syndicats

Un ordre du jour de la Libre Pensée Socialiste

Les membres de la Libre-Pensée Socialiste de France et Colonies, réunis en assemblée générale, ont voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Au moment où il est question d'arracher au foyer familial et à la vie économique à laquelle ils participent déjà, les adolescents de la classe 1917, la Libre Pensée Socialiste proteste avec la plus vive énergie contre la présence scandaleuse — révélée par l'initiative du citoyen Deguise, député de l'Aisne — de 12.850 célibataires dans les sections d'infirmiers, sous l'ingénieux prétexte qu'appartenant au clergé ils doivent être affectés selon les dispositions d'une loi caduque et antérieure de 16 années à la Loi de Séparation qui place les religieux sur le même pied que les autres citoyens.

Elle proteste en raison du fait que, célibataires ces 12.850 citoyens devraient être exposés au danger des combats auparavant ceux qui ont charge de femme et d'enfants.

Elle ne saurait non plus oublier que c'est aux actes de cette catégorie de citoyens qu'a été due la nécessité de la circulaire gouvernementale contre les spoliations incessantes de la liberté de conscience dans les hôpitaux et les formations sanitaires. Comme conclusion, la Libre Pensée Socialiste invite le Gouvernement et les Chambres, par un amendement d'urgence à la loi Dalbiez, à comprendre les ecclésiastiques dans les applications et les effets de ladite loi, renvoyant ainsi au front, leur tour étant légitimement arrivé, ceux d'entre eux qui seront reconnus aptes à faire campagne et astreignant les autres aux contre-visites qui sont la garantie contre les passe-droits que le législateur s'est efforcé de réprimer.

Syndicats

A 17 heures. — Sculpture décorative, Mouleurs et Ornementiste (salle du bas-côté droit, B. du T.).

A 13 heures. — Omnibus (au siège).

Parti Socialiste

A 20 heures. — Groupe des Femmes socialistes (49, rue de Bretagne).

A 20 heures 30. — Etudiants socialistes révolutionnaires (17, rue Edouard Manet). — 3e section (49, rue de Bretagne). — 3e Jeunesse (49, rue de Bretagne). — 11e section (9, rue du Général Blaise). — 14e section (chez Ledoult). — 18e, Goutte-d'Or (au siège). — 20e, Fargeau (au siège). — 20e, Père-Lachaise (rue Malte Brun, 4).

A 21 heures. — Drancy (Réveil social), (66, rue Edmond Stenait). — Levallois-Perret (22, rue des Frères Herbert).

Locataires

A 20 heures 30. — Clichy (au cinéma rue de l'Union).

Emprunt de la Défense nationale

La Banque de France avance actuellement 50 % de la valeur des titres avec maximum de 25.000 francs par emprunteur sur la rente 3 %. Sur la nouvelle rente 5 % intégralement libérée, elle consentira des avances de 75 % contre remise des titres ou des certificats provisoires qui seront délivrés par le Trésor en échange des reçus de souscription (taux 6 %). Le maximum de l'avance est élevé à 300.000 francs par emprunteur eu peut être exceptionnellement porté à 3 millions. Les avances sur titres réglementaires contractées pour libérer directement les souscriptions à la rente 5 % bénéficient du même régime, et, de plus, la Banque de France prend à sa charge les frais de timbre applicables aux actes de nantissement.

On souscrit à la Banque de France, sans frais ni commission d'aucune sorte.

Tribune des Lecteurs

La Chambre Syndicale des ouvriers boulangers de la Seine adresse la lettre suivante à M. Joseph Thierry, sous-secrétaire d'Etat des services de l'Intendance et ravitaillement.

Monsieur,

« Nous profitons du moment où un mouvement va s'opérer dans notre spécialité, pour à nouveau attirer votre bienveillante attention sur notre situation corporative.

« Quoique estimant ne pas faire partie de la catégorie que l'opinion publique appelle « embusqués », étant donnée la somme de travail que chacun de nous a produite depuis quinze mois, l'impossibilité dans laquelle nous nous sommes trouvés la plupart de nous pour nous reposer seulement un seul jour ; nous nous soumettrons à l'ordre que nos bureaux respectifs voudront bien nous donner, guidés par l'amour ardent de la justice et de l'équité que nous avons sans cesse réclamées.

« Mais nous quitterions nos foyers profondément attristés, si nous n'avions pas l'assurance que les bureaux de l'intendance procéderont, pour satisfaire la demande de main-d'œuvre, de tout autre façon qu'elle a procédé jusqu'à ce jour et que le régime de suspicion ne subsistera plus.

« Il nous a été donné malheureusement trop souvent à nos dépens de constater combien les conseils patronaux trouvaient de l'écho dans ces bureaux.

« Nous estimons, si collaboration il y a, qu'il serait profondément injuste qu'elle soit consentie à l'exclusivité des éléments ouvriers ; la perpétuer davantage irait à l'encontre, non pas seulement de l'esprit de discipline et de dévouement dont jusqu'à ce jour nous avons fait preuve, mais aussi serait contraire à l'union tant prônée — ceci dit sans intentions malveillantes.

« Dans votre lettre que vous nous adressiez en réponse à certains faits que nous vous signalions, vous nous avez assurés qu'à l'avenir le Bureau de l'Intendance, sous le contrôle duquel se trouvent les boulangers, tiendrait compte des vœux que nous vous avions exprimés.

« Aujourd'hui, puisqu'une revision s'impose, du fait de la relève nous vous réitérons notre demande, c'est-à-dire la mise en sursis des ouvriers boulangers dans les lieux où ils habitaient avant la déclaration de guerre.

« Nous osons espérer, Monsieur Thierry, que vous voudrez bien retenir votre attention et que vous ferez cas de tous les vœux que nous vous émettons pour qu'à l'avenir nous soyons traités avec les égards dus à tous ceux qui, d'une façon comme une autre, contribuent à la Défense Nationale... »

Le Conseil Syndical.

PETITES ANNONCES

DU MERCREDI ET DU SAMEDI

(Tarif général : 1 fr. la ligne)

ALIMENTATION

CIDRE exquis, la pièce 222 litres, franco, Paris, 49 francs. R. Antoine, Le Mans (Sarthe).

CAFES grand arome, verts ou torrefiés, franco par colis postaux. Demander Tarif Maurice Piquet, importateur au Havre.

CAFES TORREFIES. — 110, faubourg St-Denis, Paris.

MARIAGES

VEUF, 33 a. sit. 5.500 dès. mariage avec j. f. dot rap. préf. orph. éc. Nils chez Iris, 22, r. St-Augustin.

Mme STELLE, 33, rue Pigalle, mariages toutes situations.

MARIAGES pour toutes sit. Mme Joubert, 55, r. des Petites-Ecuries. Tél. : Bergère-44-41.

COURS ET LEÇONS

STENOGRAPHIE-DACTYLO, 15, 10 fr. par mois 139, faub. St-Denis, gares Nord, Est (10e).

LEÇONS de piano et de mandoline à domicile. Ecrire : Mme Dermée, 17, rue Bertholle, Paris.

DIVERS

MONTRES, bijoux, pendules, Tribaudeau fabricant principal à Besançon. Franco tarif illustré.

TRAVAUX PHOTOGRAPHIQUES, artistiques et industriels. Développement et tirage. Travail rapide et soigné. Ecrire : Lemoine, 14, avenue des Gobelins, Paris.

TAILLEUR travail à façon. Transformations et réparations. Prix modérés. Delage, 28, rue Servandoni et 42 rue de Vaugirard.

TAILLEUR pour Dames. Travail à façon et sur mesure. Transformation de fourrures. Prix modérés. L. Doubrovsky, 29, rue Rodier.

LEÇONS D'ANGLAIS à domicile par demoiselle anglaise réfugiée de Turquie. Miss Bell, 3 bis, rue Clément-Marot, Paris.

SAGE-FEMME Ancienne élève Maternité de Paris, ex-interne hôpitaux, reçoit pensionnaires toutes époques, 11, rue Jean-Leclaire, Paris (17e). Nord-Sud Marcadet.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Emprunt de la Défense Nationale

EN RENTES 5 p. % PERPÉTUELLES

(Loi du 16 Novembre 1915. — Décret du 16 Novembre 1915. — Arrêté ministériel du 16 Novembre 1915)

La Souscription à l'Émission de Rentes 5 p. % sera ouverte le **25 NOVEMBRE 1915** et sera close le **15 DÉCEMBRE 1915 au plus tard.**

Les Rentes sont émises au prix de **88** FRANCS *par* **5** *fr. de rente*, Jouissance du 16 Novbre 1915

Les souscripteurs qui se libèrent intégralement en numéraire ou en titres autres que la rente 3 p. % perpétuelle le jour de la souscription ont droit à une bonification de 0 fr. 75 par 5 francs de rente.

Le prix d'émission ressort pour ces souscripteurs à 87fr.25 par 5 Fr. de RENTE

ELLES SONT EXEMPTES D'IMPOTS. Elles ne pourront pas être remboursées avant le 1er JANVIER 1931

A partir du 15 janvier 1916, il sera délivré aux souscripteurs des certificats provisoires au porteur, munis de coupons trimestriels aux échéances des 16 février, 16 mai et 16 août qui seront échangés ultérieurement contre des titres définitifs, ceux-ci seront nominatifs, au porteur ou mixtes.

MODES DE LIBÉRATION :

1° **EN NUMÉRAIRE** avec libération en quatre termes :

Le jour de la Souscription.....	10f	par 5 francs de rente.
Le 15 Janvier 1916.....	26f	
Le 15 Février 1916.....	26f	
Le 15 Mars 1916.....	26f	
	88f	

Si ***la libération intégrale*** a lieu dès le jour de la souscription, il est alloué une **bonification de 0 fr. 75** par 5 francs de rente.

Les déposants des caisses d'épargne ordinaires et de la Caisse nationale d'épargne qui souscriront aux guichets desdites caisses pourront effectuer sur le montant de leur livret, et nonobstant toutes dispositions du décret du 30 Juillet 1914, un **prélèvement immédiat** ; ce prélèvement ne pourra dépasser la **moitié du prix des rentes souscrites.** Les souscriptions faites aux caisses d'épargne doivent être libérées immédiatement pour le tout.

2° **EN TITRES :** *Bons et Obligations de la Défense Nationale et Titres de Rente 3 1/2 p. 0/0 amortissable* libérés avant le 31 Janvier 1915 ou admis au bénéfice des dispositions de l'article 12 de la loi du 31 mars 1915.

Les souscriptions ainsi acquittées devront être **libérées immédiatement** pour le tout.

Elles sont réputées faites le 15 décembre, quel que soit le jour réel de la souscription.

Les bons de la Défense nationale de 5 francs sont repris pour leur valeur nominale augmentée de 0 fr. 02 par mois entier couru depuis la date de leur émission ; les bons de **20 francs** pour leur valeur nominale augmentée de 0 fr. 08 par mois entier couru depuis la date de leur émission.

Les bons de la Défense nationale de 100 francs et au-dessus émis avant le 20 Novembre sont repris pour leur valeur nominale sous déduction des intérêts du 15 décembre jusqu'à la date de l'échéance, ces intérêts ayant été payés par avance.

Les obligations de la Défense nationale sont reprises pour le prix d'émission (96 fr. 50 p. 0/0) augmenté de la portion déjà acquise de la prime de remboursement et sous déduction des intérêts du 15 décembre au 15 février 1916 payés par avance et non acquis. La portion acquise de la prime de remboursement est fixée à 0 fr. 25 par 100 francs de capital nominal.

Les rentes trois et demi pour cent amortissables sont reprises pour le prix d'émission (91 p. 0/0), augmenté des intérêts courus du 16 novembre au 15 décembre.

En aucun cas il n'y aura lieu au payement d'une soulte par le Trésor.

3° **A LA FOIS EN NUMÉRAIRE ET EN TITRES.**

4° **DISPOSITIONS SPÉCIALES AUX RENTES 3 P. 0/0** *perpétuelles (au porteur, nominatives, mixtes).* — Les porteurs de rentes de 3 p. % perpétuelles pourront s'acquitter d'***UN TIERS*** du montant de leur souscription au moyen de leurs titres lesquels seront repris au cours de ***22 FRANCS*** par franc de rente 3 p. %. ***Le coupon du 1er janvier 1916 reste acquis au souscripteur.***

Les porteurs devront, au moment de la souscription, verser, soit en numéraire, soit en bons ou obligations, soit en titres 3 1/2 p. % amortissables, une provision égale à la moitié du prix de la souscription. **La remise au trésor des rentes 3 p. %** et du numéraire formant le complément de la souscription **se fera sur indication ultérieure.** ***Ne pas apporter ses titres de 3 % au guichet de souscription.***

On souscrit partout : Chez les **TRÉSORIERS GÉNÉRAUX, RECEVEURS des FINANCES, PERCEPTEURS,** dans tous les **BUREAUX de POSTE** et dans les **CAISSES d'EPARGNE** (avec certaines limitations), à la **BANQUE de FRANCE,** dans toutes ses **SUCCURSALES** et **BUREAUX AUXILIAIRES. Les BANQUES, ÉTABLISSEMENTS de CRÉDIT, NOTAIRES, AGENTS de CHANGE, CHAMBRES de COMMERCE, SYNDICATS** et **GROUPEMENTS PROFESSIONNELS, MUTUALITÉS** prêtent leur concours à l'emprunt; **A Paris,** des guichets spéciaux ont été aménagés au **PAVILLON DE FLORE** (Jardin des Tuileries) ; à la **CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS** ; à la **RECETTE CENTRALE DE LA SEINE** (Place Vendôme); à la **RECETTE MUNICIPALE** (Hôtel de Ville).

LES PAYEURS AUX ARMÉES recevront les souscriptions de nos Soldats.

Grâce pour Etcheverry !

Ce n'est pas simplement de la stupéfaction que le pays a éprouvé en apprenant qu'Etcheverry a toujours les fers aux pieds et la livrée du bagnard sur le dos.

Après la décision du Conseil des Ministres, tout le monde croyait que le forçat patriote allait être remis immédiatement en liberté.

C'était méconnaître la bureaucratie.

Deux mois se sont écoulés, et Etcheverry n'a pas quitté le pénitencier de l'île de Ré.

Il paraît que sa grâce se promène de ministère en ministère.

Notre ami, le docteur Doizy, s'étonnait l'autre jour, de voir le décret contre la cocaïne entre les mains des bureaucrates de l'Agriculture.

On nous apprenait aujourd'hui que la grâce d'Etcheverry dépend, en ce moment non du ministère de la Justice — ce qui paraîtrait rationnel — mais du ministère des Colonies.

On nous a affirmé — et nous serions heureux de recevoir un démenti formel — que les gratte-papiers de ce ministère ont voulu s'opposer à la mesure de clémence en faveur d'Etcheverry et qu'ils sont responsables des lenteurs apportées à la signature de la grâce.

Est-il exact qu'ils ont réussi à faire prévaloir leur opinion auprès du ministre ?

Cela, nous ne voulons pas le croire. Garder Etcheverry en prison, renvoyer ce malheureux au bagne, après lui avoir fait entrevoir la liberté, ce serait à la fois, un geste maladroit et une mauvaise action.

La parole du consul de France n'a pas été respectée.

Oserait-on agir de même vis-à-vis de la décision du Conseil des Ministres ?

Convaincus de la mise en liberté prochaine d'Etcheverry, nous avions interrompu notre campagne et clos nos listes de pétitions.

Etcheverry est enfermé dans son cachot.

D'un jour à l'autre, il peut être dirigé, avec un convoi de forçats, sur la Guyane.

La nation entière sera à nos côtés pour empêcher qu'une pareille infamie soit commise.

Grâce pour Etcheverry !

Léo Poldès.

Faits Divers Financiers

Caisse d'Epargne. — Pendant le mois de septembre, les versements se sont élevés à 6.846.171 fr. et les remboursements à 12.425.014 fr., soit un excédent des retraits de 5.578.843 fr.

Finances japonaises. — Au cours de l'année fiscale prenant fin le 30 juin 1915, les recettes globales se totalisent par 71.548.725 livres sterling, en plus-value de 2.752.681 livres. Le commerce extérieur du Japon est également prospère : les exportations ont augmenté, pour les huit premiers mois, de 1.499.400 livres sterling, et la diminution des importations est de 9.708.800 livres. L'accroissement des exportations se fait sentir surtout depuis l'été ; il n'est pas douteux qu'il provient principalement de la fourniture de munitions à la Russie.

PRODUCTION DE LIVRE MARQUE SYNDICALE PARIS-RIVE GAUCHE

LE BONNET ROUGE est composé par une équipe d'ouvriers syndiqués.

Le Gérant : Léon Bayle.

IMPRIMERIE FRANÇAISE, Maison J. Dangon

Georges Dangon, imprimeur

123, rue Montmartre, Paris (2e)

LES PLANCHES

ÉCHOS

A Ba-ta-Clan, ce soir, à 8 h. 15 précises, première du Papa de Francine, *opérette-vaudeville à grand spectacle de Victor de Cottens et Paul Gavault, musique de Louis Varney. Distribution de tout premier ordre avec Maurice Lamy, Galan, Gibard, Vavasseur, Castelain, J. Buarini, Javerzac, Saint-Paul, Albertit, Bosset, Mme Maud Delorr, Mary Hambos, Lepers, Florelle, etc., etc.; quatre actes et six tableaux ; grande pantomime des Cambrioleurs par une troupe de clowns spécialement engagée par Mme Rasimi, la troupe Ferenlair ; couronnement de la rosière ; défilé des pompiers de Nanterre, etc. Demain jeudi, première matinée.*

M. Félix Lagrange vient de recevoir, pour être joué incessamment au Trianon-Lyrique, un épisode lyrique en trois actes intitulé Fils d'Alsace ! *de M. Marius Bouteloup, musique de M. L. Lampers.*

Courrier des Spectacles

Opéra-Comique. — Demain jeudi, matinée à 1 heure 30, *Werther* (Mlles Brohly, Camia, MM. Darmel, Ghasne, Belhomme), les *Amoureux de Catherine* (Mlles Tissier, Vaultier, MM. Férand de St-Pol, Paillard) ; le spectacle finira par la *Marseillaise* chantée par Mlle Chenal.

Renaissance. — Vu la longueur du spectacle actuel, le rideau lève tous les soirs exactement à 8 heures 15, sur le premier acte de *La Puce à l'Oreille* le nouveau et formidable succès de rire de Georges Feydeau.

Porte Saint-Martin. — Ainsi qu'en ont décidé les Directeurs de la Porte Saint-Martin, *Cyrano de Bergerac* sera dorénavant représenté tous les mercredis en plus des jours habituels. Donc, ce soir mercredi, à 7 heures 30, *Cyrano de Bergerac* avec toute l'interprétation qui comprend M. Le Bargy, Mme Andrée Mégard, MM. Louis Gauthier, A. Calmettes, Clasis, Cazalis.

Demain jeudi, puis samedi et dimanche *Cyrano de Bergerac.*

Nouvel Ambigu. — Nos amis belges viennent naturellement en foule au Nouvel Ambigu où se joue la bruxelloise *Demoiselle de Magasin.* L'un d'eux, pendant la sortie laissa tomber ces paroles en passant devant le contrôle : « *La Demoiselle de Magasin*, c'est le tableau amusant et pittoresque d'une famille bourgeoise.. quand les Belges étaient heureux !... » Et sa voix, en prononçant ces derniers mots, trahissait une émotion que sa compagne ressentait comme lui.

La Demoiselle de Magasin est une pièce charmante à laquelle le public prend le plaisir le plus vif et le plus complet : il y goûte en même temps la joie attendrie des espoirs bientôt réalisés.

Concert Mayol. — Tous les soirs ce sont des salles archicombles pour applaudir le merveilleux chanteur *Mayol* dans ses nouvelles créations. — Demain jeudi matinée.

Nouveau Cirque. — Demain jeudi à 2 heures 30, matinée. Attractions nouvelles et les clowns Cairoli et Antonio et Miss Sealby. — Téléphone 41-84 Central.

CE SOIR :

THEATRES

COMEDIE-FRANÇAISE, 8 h. 30, *L'Aventurière, L'Anglais tel qu'on le parle.*

ODEON. Relâche.

OPERA-COMIQUE, Relâche.

TRIANON-LYRIQUE, 8 h. 15, *Le Val d'Andorre.*

PORTE SAINT-MARTIN. — A 7 h. 30, mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche (dimanche matinée et soirée), *Cyrano de Bergerac.* M. Le Bargy, Mme Andrée Mégard, MM. Louis Gauthier, A. Calmettes, Clasis, Cazalis.

Gaîté, 8 h. 15, *Le Contrôleur des Wagons-Lits.* Variétés, 4 th. 15, *Ceux de chez nous*, causerie par Sacha Guitry et Charlotte Lysès.

Théâtre Antoine, 8 h. 30, *La Belle Aventure.*

Théâtre Sarah-Bernhardt, mardi soirée, dimanche matinée, *Les Cathédrales* (Mme Sarah Bernhardt) ; jeudi matinée, samedi et dimanche en soirée, le dernier acte de *La Dame aux Camélias* (Mme Sarah Bernhardt). A chaque représentation, *l'Impromptu du paquetage* (Mme Jeanne Granier).

Châtelet 8 h. 30, Cinéma.

NOUVEL AMBIGU. 8 h., *La Demoiselle de Magasin.* Mardi, jeudi, samedi, dimanche (dimanche matinée et soirée), Mmes Jane Delmar, Made Brenda, Andrée Pascal, Jane Clavé, MM. Milo, Kemm, Duvivier, Almettes.

Renaissance, 8 h. 30, *La Puce à l'oreille.*

Palais Royal, 8 h. 30, samedi, dimanche, *Il faut l'avoir*, revue.

Gymnase, 8 h. 30, *A la française*, revue.

Bouffes Parisiens, 8 h., *Rit.*

Théâtre Michel, 8 h. 30, *Zéphyr. Les Vacances de l'Amour. La revue de M. et Mme Depas.*

Grand Guignol, 8 h. 45, *Le Clocher d'Anjouville. Horrible Expérience. Au Soleil.*

Théâtre Cluny, 8 h. 30, *La Femme X.*

Déjazet, 8 h. 30, *Les Fiancés de Rosalie.*

Théâtre Albert 1er (64, rue Rochet), 2 h. 30 et 8 h. 30, Concerts Rougeavec film sensationnel.

Capucines. Revue.

Château-d'Eau, 8 h., *Les Dragons de Villars.*

MUSIC-HALLS, CONCERTS, CABARETS

CHEZ MAYOL. — Tél. Gut. 68-07. *Mayol* chante chez lui ses dernières créations, avec sa troupe, 20 artistes : toutes les Etoiles de Paris.

Le Cagibi, 25, rue Caumartin, Chansonniers, Sketch, revue.

Folies-Bergère, 8 h. 30, La Revue des Folies-Bergère.

Scala, 8 h. 30, *Pourvu qu'on ait l'Métro*, revue.

Eldorado, 8 h. 30, Dranem, *On dit que...*, revue.

Olympia, 8 h. 30, Attractions, *Toute petite*, sketch, Mistinguett.

Gaîté-Rochechouart, 8 h. 30, *Cyrounez de Bergerac* (fantaisie-parodie).

Ba Ta Clan, 8 h. 15, *Papa de Francine*, opéra-bouffe, 4 actes, 6 tableaux. Succès.

MOULIN DE LA CHANSON (direction Emile Wolff, téléph. Gut. 40-10), à 9 heures : les chansonniers P. Marinier, Vincent Hyspa, Georges Arnould, Jean Deyrmon, Florey, Cazol et J. Fabula et la revue *Chut ! Chut !* avec Blanche de Vinci, M. Murray, G. Lambert et le dessinateur-acteur *Moriss.*

Pie qui Chante, 8 h. 30, Les Chansonniers et la revue.

La Chaumière, 8 h. 30, Les Chansonniers, *Taisez-vous, Mais... fiez-vous*, revue.

Concert Senga, 8 h. 30, Concert.

Nouveau Cirque, 8 h. 30, Attractions.

CINEMAS

CINEMA DES NOUVEAUTES AUBERT-PALACE, 24, boulevard des Italiens. Tous les jours de 2 heures à 11 heures. Actualités. Programme varié. Intéressant. Orchestre symphonique.

TIVOLI-CINEMA (14, rue de la Douane). Tél. 2644. Tous les jours, matinée à 2 h. 30, soirée à 8 heures. Autour de la guerre. Actualités au jour le jour.

OMNIA PATHE (à côté des Variétés). — *Mariage à la baïonnette* (Rigadin). Actualités militaires sensationnelles, la guerre sous-marine, la guerre nocturne, la guerre de tranchées.